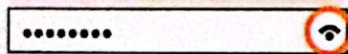
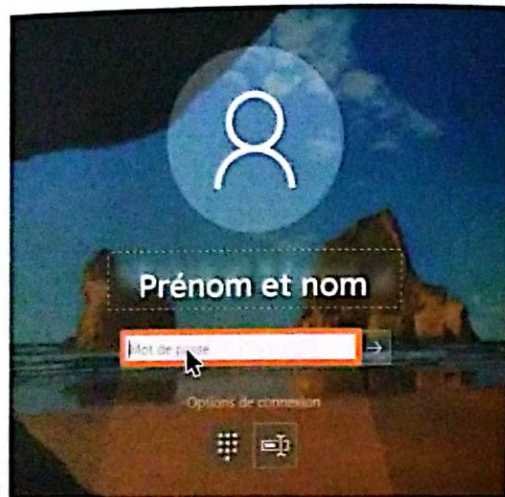


# SE CONNECTER À SON COMPTE




Sous vos prénom et nom, vous devez renseigner le mot de passe.

Le mot de passe de départ est **Azerty123** respectez bien la majuscule.

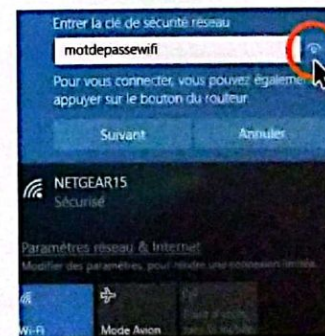
Cliquez sur le symbole dans le **cercle orange** pour afficher les caractères.

# SE CONNECTER AU WIFI

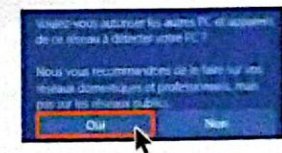


① Cliquez sur l'icone Wifi.   
Vous allez voir apparaître tous les réseaux Wifi disponible autour de vous.

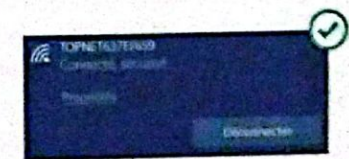
② Cliquez sur le Wifi de la box Internet souhaitée.



③ Entrez la clé de sécurité et cliquez sur «suivant».  
Si vous ne la connaissez pas, vous la trouverez généralement sous le boîtier de la box.



④ Autorisez les autres PC et appareils de ce réseau à détecter votre ordinateur.



⑤ Vous êtes maintenant connecté à Internet.



## EN CAS DE PANNÉ OU DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'ORDINATEUR

- 1 Vérifiez que la batterie est chargée ou que l'ordinateur est correctement branché à l'aide du cordon et du boîtier d'alimentation, relevez également l'état des voyants lumineux et l'éventuel message d'erreur.
- 2 Si l'incident n'empêche pas l'ordinateur de fonctionner, consultez les supports d'aide à votre disposition (manuel d'utilisateur).
- 3 Si vous n'avez pas résolu le problème, appelez le service d'assistance téléphonique, après avoir noté le numéro de série de votre ordinateur (positionnement de l'étiquette et sur l'étiquette opposée sur la convention).

Le technicien vous indiquera alors la marche à suivre.

**Attention :** toutes les données sont effacées lorsque le système d'origine est restauré. Pensez à faire régulièrement des sauvegardes des données personnelles sur une clé USB, un support optique (type CD/DVD) ou un disque dur externe.

## EN CAS DE CASSE DE L'ORDINATEUR

En cas de défaillance non prise en charge par la garantie constructeur, l'ordinateur ne sera pas remplacé.

## EN CAS DE VOL DE L'ORDINATEUR

L'ordinateur est équipé d'un logiciel antivol informatique et d'un marquage spécifique au Département de l'Essonne dans le but de limiter les vols et de réduire sa valeur commerciale de revente. Si l'ordinateur est déclaré volé, un serveur central reçoit l'ordre de rendre le système inutilisable lors de la connexion à Internet par l'utilisateur frauduleux. De plus, il est possible d'intégrer un mot de passe à l'ouverture de l'ordinateur et de le protéger ainsi contre le vol ou l'utilisation par des tierces personnes.

En cas de vol de l'ordinateur, quelles que soient les circonstances :

- 1 Signalez le vol au service d'assistance téléphonique, et déposez plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie.
- 2 Le Département vous envoie un courrier détaillant la procédure, accompagné d'un formulaire à remplir.
- 3 Retournez le formulaire rempli au Département, et suivez les consignes indiquées en matière d'assurance (il est possible de souscrire une assurance spécifique).

En cas de vol, l'ordinateur ne sera pas remplacé par le Département.

## EN CAS DE PERTE DE L'ORDINATEUR

La procédure est la même qu'en cas de vol, excepté le dépôt de plainte.

**Attention :** nous vous invitons à examiner votre contrat d'assurance habitation et responsabilité civile. Certaines compagnies d'assurance couvrent les risques liés à la perte de l'ordinateur qui vous est confié, d'autres non.



---

# EN PRATIQUE

---

## La protection de l'ordinateur contre les virus informatiques

L'ordinateur est équipé du logiciel antivirus Windows 10 Defender. Ce logiciel se met à jour automatiquement lorsque l'ordinateur se connecte à Internet.

L'ordinateur possède également un filtrage Internet assuré par la solution OLFEO.

**Attention :**  
pour que l'ordinateur reste bien protégé, ne supprimez pas ce logiciel et laissez les mises à jour se dérouler normalement.

## Que faire en cas d'incident ?

L'ordinateur portable bénéficie d'une garantie d'un an couvrant les défaillances intervenant dans le cadre d'une utilisation normale. Cette garantie prend en charge les coûts des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la remise en état de fonctionnement du système. Les casses, vols, pertes des accessoires (chargeur, housse) ne sont pas pris en charge par cette garantie.

Dans le cadre d'un sinistre, le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation par le Département de l'Essonne.

**Pour faire face à tous les incidents, le Département a mis en place une assistance technique au 01 75 25 40 93**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe, selon opérateurs.

Les lundis, mardis et jeudis de 16<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup>  
Les mercredis de 14<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup>  
Les samedis de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>



## Une navigation internet sécurisée

Internet est une mine d'information mais comporte aussi des dangers, c'est pourquoi il faut rester vigilant ! Pour cela, l'ordinateur portable est équipé d'un dispositif de filtrage de navigation, de 3 navigateurs Internet et sécurisé (Microsoft Edge, Firefox, Chrome) et d'un moteur de recherche adapté et sécurisé (Owant Junior) afin de garantir la sécurité des mineurs dans leur exploration du web et des ressources numériques.

## Rester vigilant et responsable !

Internet est un formidable outil d'information et de communication permettant d'échanger des idées, des contenus et des fichiers, d'appartenir à un réseau et de créer des liens.

Il faut cependant rester vigilant et prudent dans l'usage de cet outil, car Internet et les réseaux sociaux sont la source de nombreux dangers. Il est facile d'être victime de vol d'identité, de cyber-harcèlement ou de cyberdépendance.

Pour vous accompagner dans votre utilisation, voici quelques recommandations à suivre pour vous protéger :

### Effacer les traces et contrôler ce qui est enregistré

- Se déconnecter des sites sur lesquels on a navigué
- Verrouiller son ordinateur et penser à effacer régulièrement son historique de navigation
- Utiliser le mode de navigation privée et clôturer manuellement les sessions ouvertes
- Vérifier les traces : rechercher régulièrement son nom dans un moteur de recherche et s'abonner à une alerte à son nom
- Installer un module bloqueur de publicités sur son navigateur
- Ne pas hésiter à refuser les cookies (préférences / sécurité du navigateur)
- Contrôler et supprimer les anciens contenus

### Choisir un pseudo et changer les mots de passe

- Ne pas dévoiler son identité, utiliser des pseudos
- Ne pas dévoiler son adresse, plus de 8 caractères
- Utiliser un mot de passe efficace : majuscules + ponctuation + chiffres sans lien avec son détenteur, les activités en ligne
- Créer plusieurs adresses mail selon les activités en ligne
- Protéger ses données personnelles et sa vie privée
- Protéger ses données obligatoires sur les formulaires
- Ne remplir que les champs obligatoires (numéros de téléphone)
- Ne pas communiquer d'informations personnelles (numéros de téléphone, adresses, photos, vidéos, renseignements financiers) car elles sont archivées
- Ne pas communiquer des sites et pourront être exploitées et détournées par les gestionnaires mal intentionnés
- Désactiver la géolocalisation sur son smartphone quand on ne s'en sert pas
- Utiliser un cache-webcam

### Protéger son image, ses idées et celles des autres

- Ne pas publier une photo ou une vidéo sans demander au préalable l'autorisation des personnes qui sont représentées. Il convient de partir du principe que tout ce que qui est mis en ligne devient public
- Partager des idées et des créations en respectant le droit d'auteur

### Liberté d'expression et vie privée

- Ne pas oublier que les propos ne doivent pas nuire à autrui ou être diffamatoires à l'égard d'une personne ou d'une communauté
- Nous sommes responsables de ce que nous disons
- Éviter de donner des informations trop personnelles sur soi, sa famille et ses amis

### Paramétrer son réseau social (options de confidentialité)

- En France, les réseaux sociaux ne sont pas autorisés en dessous de 13 ans
- Limiter la diffusion de ses données personnelles : se demander qui peut voir les contenus, qui peut nous contacter, ce qui peut être diffusé sur Internet et être vu à partir d'un moteur de recherche
- Il ne faut ajouter que ses vrais amis, les personnes qu'on connaît vraiment
- L'ami d'ami n'est pas forcément notre ami. Paramétrer une audience par défaut plutôt stricte pour que seulement nos amis puissent voir nos contenus
- Penser à désactiver la "reconnaissance faciale" sur les photos publiées sur Facebook

### Plus d'infos sur les dangers d'Internet chez les jeunes

**violences.essonne.fr**

ou Net Écoute : 3018 (appel gratuit)